

# Nantes Amiante au Tripode : de nouvelles indemnisations

**79 agents de l'Insee, exposés entre 1972 et 1993 à l'amiante du Tripode, à Nantes, pourraient percevoir entre 1 500 et 8 000 € de réparations.**

[Ouest-France](#) Bertrand MERLOZ. Publié le 10/06/2020 à 16h05

L'exposition à l'amiante résultait d'une faute de l'État. Et les anciens travailleurs du Tripode, ces tours nantaises détruites en 2005 qui en étaient saturées, sont fondés à en demander réparation.

C'est à la lumière de la décision de la cour administrative d'appel [du 6 juin 2019](#), favorable à une fonctionnaire du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, que le tribunal administratif examinait mardi 9 juin, 89 dossiers d'agents de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économique).

Personnels d'entretien, administratifs, informaticiens, ils avaient été exposés à l'inhalation de fibres d'amiante, cet isolant cancérigène qui tombait des plafonds. Ils demandaient chacun 30 000 €, une moitié en réparation du « préjudice moral » lié à l'anxiété de contracter une maladie, l'autre moitié en réparation des « troubles dans les conditions d'existence ».

Fidèle à la jurisprudence récente, le rapporteur public, dont l'avis est généralement suivi par les juges (délibéré le 7 juillet), n'a retenu que le premier chef d'indemnisation. Au cas par cas, il a évalué les réparations entre 1 500 € et 8 000 €, selon l'exposition au risque pour 79 requérants. Mais il a écarté dix dossiers. Trois frappés de prescription quadriennale, les recours étant intervenus plus de quatre ans après que les demandeurs ont eu « **une connaissance suffisante de l'intensité du risque** ». Sept autres où le préjudice d'anxiété n'est pas jugé « **direct et certain** ».

« **Même si nous préférons une indemnisation forfaitaire, notre demande est jugée légitime**, apprécie M<sup>e</sup> Lafforgue, avocat des requérants, **on voit le bout du combat.** » Un combat qui passera vendredi 13 juin par la cour d'appel où seront réexaminées dix requêtes, jugées hors délais en première instance. Et qui reviendra le 23 juin au tribunal administratif pour d'autres dossiers d'agents des Finances publiques et du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

